Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 062-216207365-20260929-DEC2026_129-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR UNE INTERVENTION SUR LE FEU TRICOLORE RUE DE L'ALLOEU

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une intervention sur le feu tricolore du carrefour SLT, rue de l'Alloeu, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'équipement et la sécurité des usagers, notamment par le remplacement des éléments défectueux ;

Vu la proposition reçue par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (3 Zone porte d'Estaires 59480 LA BASSEE), un devis relatif à l'intervention sur le feu tricolore rue de L'Alloeu comprenant le remplacement des équipements défectueux, pour un montant total de **1676.52 €** TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 29 septembre 2026 **DEC2026_129**

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

MAIRIE DE SAILLY-SUR-LA-LYS - 62840 -

DGS